

De Joseph Gauthier an mil huit cent trente-sept, à huit heures du Matin  
 ACTE DE MARIAGE de Antoine Auguste Gauthier  
 âgé de vingt sept ans, né à Caen département de Calvados  
 le sept du mois de juillet mil  
 huit cent vingt profession de publicain domicilié  
 à la Gabelle département de Calvados fils légitime de son  
 défunt père profession de publicain et domicilié  
 à la Gabelle département de Calvados et de Marianne  
 majeure veuve de Richard en présent et subsistant d'une part

Et de Marguerite Victoire Agay  
 âgée de vingt sept ans, née à la Gabelle département de Calvados  
 le vingt trois du mois de mai mil huit cent deux domiciliée  
 à la Gabelle département de Calvados fille légitime de  
Charles Armand Agay profession de agriculteur  
 domicilié à la Gabelle département de Calvados en présent et subsistant  
 et de Marie Anne Parcel d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° la publication faite par nous de l'acte de mariage  
 de Joseph Gauthier et Marguerite Victoire Agay le vingt sept du mois de juillet à huit heures du Matin  
 en présence de Antoine Auguste Gauthier et Marianne veuve de Richard en présent et subsistant  
 d'une part et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part  
 et de Joseph Gauthier et Marguerite Victoire Agay en présent et subsistant d'une part  
 et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,  
 ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le Mariage, concernant  
 les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marguerite Victoire Agay  
Agay, toute antenne unire Gauthier

En présence de Joseph Charles Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de deux ans, profession de clerc de notaire  
 de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

Après quoi, moi Joseph Charles Gauthier en présence de Antoine Auguste Gauthier  
 faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites  
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite  
 publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi  
 par les témoins de Joseph Charles Gauthier et Antoine Auguste Gauthier en présent et subsistant  
 d'une part et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part

Joseph Charles Gauthier P. Simon  
Joseph Charles Gauthier P. Simon

Joseph Charles Gauthier P. Simon  
Joseph Charles Gauthier P. Simon

De Jean Baptiste Agay an mil huit cent trente-sept, à six heures du Matin  
 ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Agay  
 âgé de vingt sept ans, né à la Gabelle département de Calvados  
 le sept du mois de juillet mil  
 huit cent vingt profession de publicain domicilié  
 à la Gabelle département de Calvados fils légitime de son  
 défunt père profession de publicain et domicilié  
 à la Gabelle département de Calvados et de Marianne  
 majeure veuve de Richard en présent et subsistant d'une part

Et de Marguerite Victoire Agay  
 âgée de vingt sept ans, née à la Gabelle département de Calvados  
 le vingt trois du mois de mai mil huit cent deux domiciliée  
 à la Gabelle département de Calvados fille légitime de  
Charles Armand Agay profession de agriculteur  
 domicilié à la Gabelle département de Calvados en présent et subsistant  
 et de Marie Anne Parcel d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° la publication faite par nous de l'acte de mariage  
 de Jean Baptiste Agay et Marguerite Victoire Agay le vingt sept du mois de juillet à six heures du Matin  
 en présence de Jean Baptiste Agay et Marianne veuve de Richard en présent et subsistant  
 d'une part et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part  
 et de Jean Baptiste Agay et Marguerite Victoire Agay en présent et subsistant d'une part  
 et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,  
 ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le Mariage, concernant  
 les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marguerite Victoire Agay  
Agay, toute antenne unire Gauthier

En présence de Jean Baptiste Agay domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain  
 de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

de son père et de Antoine Auguste Gauthier domicilié à la Gabelle  
 département de Calvados âgé de vingt sept ans, profession de publicain

Après quoi, moi Jean Baptiste Agay en présence de Antoine Auguste Gauthier  
 faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites  
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite  
 publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi  
 par les témoins de Jean Baptiste Agay et Antoine Auguste Gauthier en présent et subsistant  
 d'une part et de Charles Armand Agay et Marie Anne Parcel d'autre part

Jean Baptiste Agay P. Simon  
Jean Baptiste Agay P. Simon

Jean Baptiste Agay P. Simon  
Jean Baptiste Agay P. Simon



N° 12  
 Recueil  
 Jean, marié

Recueil  
 Jean, marié

1837